

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



## SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 231 – ÉDITION DU 13/03/2025

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

[www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)

Dépôt légal 1297

**- Édition du 13 mars 2025 -**

**SOMMAIRE**

**1 – Décisions du conseil d'administration**

Conseil d'administration du 7 mars 2025 :

- DÉLIBÉRATION N° D2025\_018 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 décembre 2024
- DÉLIBÉRATION N° D2025\_019 : Information des décisions prises par le bureau du conseil d'administration
- DÉLIBÉRATION N° D2025\_020 : Rapport d'orientations budgétaires 2025
- DÉLIBÉRATION N° D2025\_021 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 28 février 2025

**DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 7 MARS 2025**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 7 MARS 2025

---

### DÉLIBÉRATION N° D2025\_018 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 DÉCEMBRE 2024

Le conseil d'administration,  
Vu le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 février 2025,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 décembre 2024.

### DÉLIBÉRATION N° D2025\_019 : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1424-27,  
Vu la délibération du conseil d'administration n° D2021\_080 du 10 septembre 2021,  
Vu le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 février 2025,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des délibérations prises par le bureau du conseil d'administration telles que présentées en annexe.

### DÉLIBÉRATION N° D2025\_020 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le conseil d'administration,  
Vu la loi n° 92-125 du 6 janvier 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,  
Vu les articles L.3312-1, D.3312-12 et L.1424-35 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 février 2025,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** du rapport d'orientations budgétaires présenté pour l'année 2025, tenant lieu de rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service, tel que figurant en annexe,
- **autorise** la transmission de ce document au conseil départemental en tant que rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année.

### DÉLIBÉRATION N° D2025\_021 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2025

Le conseil d'administration,  
Vu le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 février 2025,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 février 2025.